



## NOTE D'INFORMATION FEDERALE FFCEB NORMES POUR LE MATERIEL

Jambes, le 26 mars 2020

*Madame, Monsieur, Maître*

Vous trouverez ci-joint un document récapitulant le cadre normatif pour l'équipement des tireurs licenciés à la FFCEB selon le type d'activités. Ce cadre ne concerne que la pratique de l'escrime avec des armes métalliques et exclut donc le ludo-escrime.

Ces normes ont été adoptées par le Conseil d'Administration de la FFCEB et correspondent à des conditions de pratique qui limitent de façon significative et d'une manière effective les circonstances et les situations connues pour avoir un effet négatif sur l'intégrité physique des pratiquants. Elles sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Nous rappelons :

- Qu'à l'entraînement, le club est responsable de la sécurité de ses adhérents. En instaurant ce cadre normatif, la FFCEB définit des conditions minimales de sécurité acceptables. La responsabilité du club pourrait donc être engagée en cas de défaut constaté par rapport à ces normes. Nous invitons donc tous les responsables de club à diffuser largement ces normes matérielles auprès de leurs adhérents.
- Qu'en compétition, l'organisateur est responsable de la bonne application des règles. Il est donc de sa responsabilité de s'assurer que tous les participants sont licenciés et que les normes de matériel sont respectées (et vérifiées par les arbitres). Sa responsabilité pourrait être engagée en cas de défaut constaté par rapport à ces normes.
- La sécurité état l'affaire de tous, les tireurs sont également appelés à faire preuve de vigilance et à ne pratiquer que dans des conditions de sécurité conformes

Frédéric FENOUL  
Direction technique FFCEB



Fédération Royale Belge des  
Cercles d'Escrime



**FFCEB**

Asbl  
N° entreprise 418.947.255

Allée du stade communal, 3  
BE-5100 JAMBES

Tél : +32 (0) 81.30.97.74  
[contact@ffceb.org](mailto:contact@ffceb.org)  
[www.escrime-ligue.be](http://www.escrime-ligue.be)



## NORMES MATERIEL : PRATIQUE EN BELGIQUE



<i>Applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020</i>  <i>Ne concerne que la pratique avec des armes métalliques (donc hors ludo-escrime)</i>	Pratique en club	Compétitions nationales
	Compétitions et activités organisées pour les licenciés de la FFCEB sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles (CJL, stages, entrainements, challenges club)	
Fédération organisatrice	FFCEB	FRBCE
Catégorie concernée	Toutes	<b>U12/U14</b> (Championnats de Belgique) <b>U17, U20 et seniors</b> (Circuits nationaux et Championnats de Belgique)
Tenue (veste et pantalon)	350 N minimum	U12/U14 : 350 N minimum A partir de U17 : 800 N minimum
Sous Veste	U14 et catégories inférieures : minimum 350 N A partir de la catégorie U17 : 800 N minimum	U12/U14 : 350 N minimum A partir de U17 : 800 N minimum

**FFCEB**

Asbl  
N° entreprise 418.947.255

Allée du stade communal, 3  
BE-5100 JAMBES

Tél : +32 (0) 81.30.97.74  
[contact@ffceb.org](mailto:contact@ffceb.org)  
[www.ffceb.org](http://www.ffceb.org)



<b>Protège poitrine</b>	Obligatoire à partir de la catégorie U12 pour les féminines  Au fleuret, le protège poitrine doit être recouvert d'un tissu mou tel E.V.A	Obligatoire à partir de la catégorie U12 pour les féminines  Au fleuret, le protège poitrine doit être recouvert d'un tissu mou tel E.V.A
<b>Gant</b>	<b>Obligatoire.</b> A toutes les armes, la manchette du gant doit, dans tous les cas, recouvrir entièrement la moitié de l'avant-bras armé du tireur pour éviter que la lame de l'adversaire puisse entrer dans la manche de la veste. En aucun cas il ne doit y avoir un trou pratiqué dans la main du gant, même pour laisser passer le fil de corps. La fermeture du gant doit monter du milieu du poignet vers le pouce	<b>Obligatoire.</b> A toutes les armes, la manchette du gant doit, dans tous les cas, recouvrir entièrement la moitié de l'avant-bras armé du tireur pour éviter que la lame de l'adversaire puisse entrer dans la manche de la veste. En aucun cas il ne doit y avoir un trou pratiqué dans la main du gant, même pour laisser passer le fil de corps. La fermeture du gant doit monter du milieu du poignet vers le pouce.  Au sabre : norme 800N minimum (norme FIE)
<b>Masque</b>	Minimum 350N  Deux systèmes de sécurité restent également obligatoires : languette métallique + Velcro ou Velcro avec trois points d'ancrage et système de sécurité auxiliaire en bas du masque).	Minimum 350 N en U12/U14 Minimum 1600 N à partir de U17 (norme FIE)  Le nouveau type de velcro (article m.25.7 point f) du règlement FIE) est obligatoire. Deux systèmes de sécurité restent également obligatoires : languette métallique + Velcro (nouveau type) ou Velcro avec trois points d'ancrage et système de sécurité auxiliaire en bas du masque).





	<b>Nota :</b> le nouveau système de double Velcro sera obligatoire en compétition à partir de 2022	
<b>Bavette</b>	Bavette conductrice obligatoire au fleuret	Bavette conductrice obligatoire au fleuret
<b>Lames</b>	U10 et en dessous : maximum taille 0 U12 : maximum taille 2 (82 cm)  A partir de U14 : maximum taille 5	U12 : maximum taille 2 (82 cm)  A partir de U14 : maximum taille 5
<b>Coquilles</b>	Mini coquille jusqu'en U12 (diamètre max 12cm)	Mini coquille jusqu'en U12 (diamètre max 12cm)



#### Cas particulier des leçons individuelles

- Rappel de l'article t20.2 du règlement technique de la FIE : Toute personne qui donne la leçon doit obligatoirement porter au minimum le plastron de Maître d'armes, un gant d'escrime et un masque réglementaires. Tout athlète qui prend la leçon doit obligatoirement porter un masque et un gant.
- Il est demandé également aux athlètes qui prennent la leçon de porter une veste conforme aux normes FFCEB

#### Rappels :

- Les normes ci-dessous correspondent à des conditions de pratique qui limitent de façon significative et d'une manière effective les circonstances et les situations connues pour avoir un effet négatif sur l'intégrité physique des pratiquants
- En compétition, l'organisateur est responsable de la bonne application des règles. Sa responsabilité pourrait être engagée en cas de défaut constaté par rapport à ces normes. Nous encourageons donc les organisateurs à s'assurer que tous les participants présentent un équipement en règle.
- A l'entraînement, le club est responsable de la bonne application des règles. Sa responsabilité pourrait être engagée en cas de défaut constaté par rapport à ces normes. Nous invitons donc tous les responsables de club à diffuser largement ces normes matérielles auprès de leurs adhérents.





## NORMES MATERIEL : COMPETITIONS INTERNATIONALES

	Compétitions Européennes	Compétitions internationales FIE Epreuves satellites, Coupes du Monde Championnats d'Europe et championnats du monde
Fédération organisatrice	<b>EFC</b>	<b>FIE</b>
Catégorie concernée	<b>U17</b> <b>U23</b> <b>Seniors</b>	<b>U17</b> <i>(Championnats d'Europe et du Monde)</i> <b>U20</b> <b>Seniors</b>
Tenue (veste et pantalon)	800 N	800 N
Sous Veste	800 N	800 N
Gant	Obligatoire. A toutes les armes, la manchette du gant doit, dans tous les cas, recouvrir entièrement la moitié de l'avant-bras armé du tireur pour éviter que la lame de l'adversaire puisse entrer dans la manche de la veste. En	Obligatoire. A toutes les armes, la manchette du gant doit, dans tous les cas, recouvrir entièrement la moitié de l'avant-bras armé du tireur pour éviter que la lame de l'adversaire puisse entrer dans la manche de la veste. En





	<p>aucun cas il ne doit y avoir un trou pratiqué dans la main du gant, même pour laisser passer le fil de corps. La fermeture du gant doit monter du milieu du poignet vers le pouce.</p> <p>Au sabre : norme 800N minimum (norme FIE)</p>	<p>aucun cas il ne doit y avoir un trou pratiqué dans la main du gant, même pour laisser passer le fil de corps. La fermeture du gant doit monter du milieu du poignet vers le pouce.</p> <p>Au sabre : norme 800N minimum (norme FIE)</p>
<b>Masque</b>	<p>Minimum 1600 N (norme FIE) Le nouveau type de velcro (article m.25.7 point f) du règlement FIE) est obligatoire. Deux systèmes de sécurité restent également obligatoires : languette métallique + Velcro (nouveau type) ou Velcro avec trois points d'ancrage et système de sécurité auxiliaire en bas du masque).</p>	<p>Minimum 1600 N (norme FIE) Le nouveau type de velcro (article m.25.7 point f) du règlement FIE) est obligatoire. Deux systèmes de sécurité restent également obligatoires : languette métallique + Velcro (nouveau type) ou Velcro avec trois points d'ancrage et système de sécurité auxiliaire en bas du masque).</p>
<b>Bavette</b>	<p>Bavette conductrice obligatoire au fleuret</p>	<p>Bavette conductrice obligatoire au fleuret</p>
<b>Protège poitrine</b>	<p>Obligatoire à partir de la catégorie U12 pour les féminines</p> <p>Au fleuret, le protège poitrine doit être recouvert d'un tissu mou tel E.V.A</p>	<p>Obligatoire à partir de la catégorie U12 pour les féminines</p> <p>Au fleuret, le protège poitrine doit être recouvert d'un tissu mou tel E.V.A</p>





Fil de corps	(en attente infos EFC)	Le fil de corps est terminé à chaque extrémité par une fiche de branchement qui doit être constituée d'un matériau transparent. S'il n'y a pas de dispositif de sécurité attaché à l'arme, un tel dispositif doit être attaché à la prise du fil de corps.
Lames et coquilles	Taille 5 maximum  Lame FIE obligatoires	Taille 5 maximum  Lame FIE obligatoires
Marquage du nom et couleurs nationales	Non obligatoires	Obligatoires